



Quimper, lundi 23 mai 2016

**La CGT, sa force, c'est vous !**

**02.98.76.65.65**

6 rue de Kerhuel à Quimper

[cgt@cg29.fr](mailto:cgt@cg29.fr)

## **Groupes de travail sur l'absentéisme : alerte orange pour la collectivité !**

Dans les services du Conseil Départemental, les réorganisations s'enchainent.

Les départs en retraite non remplacés entraînent des surchargement de travail car celui-ci est reporté sur les agents en poste.

*C'est la même chose dans les collèges. Réorganisations ou Audit = le même résultat = suppression de postes.* Les agents viennent d'être sollicités pour participer à des groupes de travail sur l'absentéisme, pour le Nord et pour le Sud.

**En effet, un rapport** a été rendu en juin 2015, **le rapport GESTE, étude sur la santé au travail des agents des collèges**, sur les 4 départements de Bretagne (tract du 25.04.2016). Il fait état de plusieurs constats, plutôt alarmants :

- Le département du Finistère est celui dont la population des collèges est la plus âgée avec 55% d'agents de plus de 50 ans (plus de 240 agents en Finistère), la part des plus de 55 ans est passée entre 2000/2013 de 21,5% à 28,3%. Rappel : les fonctionnaires territoriaux travaillent 3 ans de plus qu'il y a dix ans.
- Le nombre d'accidents du travail est en forte augmentation.
- 

*D'après le rapport GESTE, « la part élevée d'agent qui a fait le choix du temps partiel peut s'expliquer par le fait qu'ils ne se sentent plus en capacité d'assurer un temps plein .*

*La réduction du taux d'absentéisme passe par une analyse des causes des accidents : équipements et matériel inadaptés, personnel insuffisamment formé, intensité et organisation du travail non adaptées.*

**C'est précisément ce que la CGT remonte depuis plusieurs années, mais il y a un déni de la réalité du travail effectué et de la situation des agents :**

-La notion d'un équivalent temps plein est une notion purement comptable. Cette notion n'est pas adaptée à la réalité. Nous l'avons dit et redit, est considéré comme 1 ETP, un agent, quelque soit son âge, de 20 ou 60 ans et quelques soient ses problèmes de santé.

-Or, d'après les chiffres fournis par « la Direction des Ressources Humaines », 9,62% des agents ont une reconnaissance de travailleur handicapé chez les agents permanents, dont 28% en mi-temps thérapeutique = 1ETP(soit 12 postes).

-Les mi-temps thérapeutiques sont compensés par une réorganisation du travail interne au collège. Il faut comprendre : répartition du travail sur les agents présents, jugés « égoïstes » s'ils contestent cette augmentation de leur charge de travail.

-Dans certains cas, l'attribution d'outils miraculeux suffirait à compenser la suppression de poste dans les collèges.

## Liste des Etablissements devant perdre des postes suivant le document remis par la Direction des Collèges pour la période 2016-2018.

Le Porzou (Concarneau) :	-0,50
Coat Mez (Daoulas) :	-0,50
Penanroz (Pont-Aven) :	-0,50
La Tour d'Auvergne (Quimper) :	-2,50
Penn Ar C'hleuz (Brest) :	-1,00
Kerzourat (Landivisiau) :	-0,50
La Tourelle (Quimper)	-1,00
Henri Le Moal (Plozevet) :	-0,50
Château (Morlaix) :	-1,00
Jean Jaures (Bannalec) :	-1,00
Max-Jacob (Quimper) :	-2,00
Kervihan (Fouesnant) :	-0,50
Germain Pensivy (Rosporden):	-1,00
La Villemarqué (Quimperlé) :	-1,00
Parc Ar C'Hoat (Moëlan sur mer) :	-0,50
Kerallan (Plouzané) :	-0,50
Du Vizac (Guipavas) :	-1,00
L'Aulne (Châteauneuf du Faou) :	-1,00

Nous serions disposés à nous mettre autour de la table mais nous ne sommes pas entendus.

**Il est demandé aux agents de réfléchir sur l'absentéisme dans des groupes de travail, mais notre collectivité qui a tous les éléments en main prévoit une suppression de 13,5 postes.**

**Si nous voulons une amélioration des conditions de travail, notre employeur doit prendre en compte :**

- les charges de travail supplémentaires en restauration en revoyant la dotation en effectifs sur cette fonction.
- Les restrictions médicales, la moyenne d'âge des agents et des absences (maladie, formation...) pour définir les effectifs.
- La compensation en effectif sur les mi-temps thérapeutiques.
- les besoins d'organisation du travail, en créant des postes d'encadrement de proximité dans les collèges, pour faire la liaison entre les gestionnaires de l'Education Nationale, les agents et leur employeur le Conseil Départemental

**Non à la suppression des postes prévus dans la nouvelle dotation !  
Améliorons les conditions de travail !**



**Moi aussi j'adhère**

Nom :

Prénom :

Adresse :

